

Stages En Licence Arts du spectacle

Enseignant-référent pour les stages :

Fabien Bouilly, MCF Cinéma (fabien.bouilly@parisnanterre.fr)

1. Conditions générales :

La durée minimale du stage est d'une semaine. (Il est rappelé que les entreprises ont obligation de rémunérer les stagiaires quand le stage est de plus de deux mois).

Les stages ne peuvent excéder une durée de 6 mois.

Le stage peut être effectué dans tout type d'entreprise située dans le domaine du cinéma, de l'audiovisuel, de la télévision, du théâtre, des arts vivants... D'autres types d'entreprises sont envisageables, sous réserve de l'accord de l'enseignant-référent (qui doit être consulté avant établissement de la convention).

Nota Bene : le stage ne donne pas droit à des dispenses de cours et doit donc être compatible avec le travail universitaire.

- **Licence 1** : les stages ne sont pas autorisés, même en bonus au diplôme.
- **Licence 2** : les stages intégrés dans la maquette – **EC Stage UE Projet de l'étudiant code 4L3AS17P (Semestre 3) ou code 4L4AS15P (Semestre 4)** – se déroulent au premier et/ou au second semestre.

Pour être évalué dans le cadre de la session 1, le rapport de stage devra être envoyé **au plus tard le 17 mai 2021**.

Pour être évalué dans le cadre de la session 2, le rapport de stage devra être envoyé au plus tard **le 21 juin 2021**.

Pour les stages en bonus au diplôme, voir infra.

- **Licence 3, Parcours Cinéma ou Parcours Théâtre** : Les stages sont intégrés dans la maquette – **EC Stage UE Projet de l'étudiant code 4L6AT12P (Théâtre, semestre 6) ou code 4L6AC15P (Cinéma, semestre 6)** – et se déroulent au second semestre.

Pour les stages en bonus au diplôme, voir infra.

Nota Bene :

- En Licence 2, au sein de l'EC Stage (UE Projet de l'étudiant) : une même étudiante ou un même étudiant peut effectuer deux stages intégrés dans l'année, au semestre 1 et au semestre 2. Nous attirons toutefois l'attention sur le fait que cela suppose de trouver deux stages dans l'année...
- En Licence 2, **si le stage est d'une durée minimale de 1 mois (durée maximale : 6 mois)**, un seul et même stage peut permettre de valider l'EC Stage (UE : Projet de l'étudiant) au semestre 1 et au semestre 2.

2. Procédure :

10 jours au moins avant le début du stage, prendre rendez-vous avec le Bureau des stages pour établir votre convention de stage sur le site : <https://stages.parisnanterre.fr>

Lorsque cette convention est établie et signée par l'entreprise, prendre contact avec l'enseignant-référent pour qu'il signe la convention. Les conventions peuvent être déposées et retirées, une fois signées par l'enseignant-référent, au secrétariat des Arts du spectacle (délai entre le dépôt et le retrait : une semaine maximum).

En fin de stage et de semestre vous devrez remettre à l'enseignant référent un "rapport de stage" de 10 pages (voir ci-dessous)

3. Stage dans le cadre du Bonus au diplôme :

Avant tout, vous devez procéder à votre inscription pédagogique à l'EC Stage auprès de votre secrétariat pédagogique de votre UFR.

Pour cela, munissez-vous d'une attestation d'inscription pédagogique à télécharger à cette adresse : <https://modules-transversaux.parisnanterre.fr/les-bonus-au-diplome/bonus-au-diplome-stage-612760.kjsp?RH=1399022326792>

Cette attestation vous sera demandée par le bureau des stages.

La durée du stage effectué en bonus au diplôme ne peut excéder 3 mois

Ce bonus au diplôme Stage n'est pas proposé en L1.

Le stage effectué en bonus au diplôme ne peut en aucun cas entraîner l'absence de l'étudiante ou de l'étudiant aux enseignements et aux sessions d'exams.

Le stage effectué en bonus au diplôme ne peut en aucun cas se dérouler en dehors des bornes de l'année universitaire, soit au plus tard le vendredi 31 août 2021.

Validation automatique (pas de rapport/pas d'oral)

Retrouvez toutes les infos sur le stage comme Bonus au diplôme ici : <https://modules-transversaux.parisnanterre.fr/les-bonus-au-diplome/bonus-au-diplome-stage-612760.kjsp?RH=1399022326792>

4. Le Rapport de stage

a. Dépôt par mail, à l'adresse : fabien.bouilly@parisnanterre.fr

Bien faire figurer en objet du mail : [Rapport de stage – Licence 2 ou 3]

b. Ce rapport de stage fera 10 pages maximum.

Vous veillerez à bien indiquer :

Le nom et l'adresse de l'entreprise dans laquelle vous avez effectué le stage

Le nom de votre maître de stage, ainsi que son mail personnel afin qu'il puisse être contacté.

La durée effective du stage.

Une synthèse (3 à 6 pages) concernant la nature du stage et l'exposé des tâches qui vous ont été confiées.

Un récapitulatif des points forts de votre stage (ce qu'il vous a réellement apporté) : 1 page minimum

Un récapitulatif de ses points faibles : 1 page minimum

A l'issue de votre rapport, il devra clairement faire ressortir l'apport pédagogique de votre stage dans le cadre de vos études en arts du spectacle et s'il est recommandé d'orienter les étudiants des futures promotions vers l'entreprise pour laquelle vous avez travaillé : 1 page minimum

5. Aide à la recherche de stage :

Voir avec le Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) de l'Université Paris Nanterre : <https://baip.parisnanterre.fr/>

Du lundi au vendredi : 9h00-12h30 / 14h00-17h00
Université Paris Nanterre
Bât. Clémence Ramnoux - Bureau E01 et E02 - RDC
200 av. de la République
92001 Nanterre Cedex

Nota bene : Il revient à chaque étudiante ou étudiant d'effectuer personnellement les démarches pour trouver un stage, que ce soit sous la forme d'un stage intégré en L2 ou en Bonus au diplôme.